

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30947**

### Intitulé

MASTER : MASTER Arts, lettres, langues Mention Français Langue Etrangère

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université d'Avignon, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

125 Linguistique, 131 Français, littérature et civilisation française

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé possède le bagage théorique et pratique qui lui permet d'assurer l'enseignement du français langue étrangère et du français langue seconde en France et à l'étranger. Il possède les aptitudes nécessaires à la gestion de l'interculturalité et peut assurer le suivi des relations avec les différents acteurs. Il peut intervenir sur la méthodologie et la problématique de l'évaluation des compétences linguistiques des apprenants.

La formation apporte des compétences et des capacités dans les domaines suivants, en termes de

- Savoir : formation et appui professionnel en didactique des langues, interactions en situation exolingue, interactions didactiques, compétence culturelle, éducation interculturelle.
- Savoir faire : analyse des besoins des apprenants et des acteurs sociaux, des pratiques de classe, prenant en compte les difficultés propres au passage d'un système culturel à un autre, dans le milieu institutionnel et l'éducation nationale. Conception de programme d'apprentissage et de perfectionnement linguistique. Apprentissage du français aux immigrants. Démarches pédagogiques fondées sur l'approche interculturelle et la compétence de communication. Maîtrise des nouvelles technologies en matière d'enseignement.
- Savoir être : sensibilité au processus d'intégration de l'école et de ses différents acteurs à sa communauté.

Compétences générales :

1. Connaissance approfondie de la langue française standard ainsi que de ses variations francophones et capacité à l'(les) enseigner / exploiter dans des buts didactiques ;
2. Capacité à utiliser et à enseigner les concepts spécifiques aux domaines de la didactique du FLE, de l'éducation interculturelle et de la linguistique dans l'enseignement secondaire et supérieur ;
3. Connaître et enseigner les spécificités institutionnelles de l'espace francophone ;
4. Maîtriser et enseigner les techniques argumentatives utilisables en classe de FLE dans l'enseignement secondaire et supérieur;
5. Capacité à utiliser et à adapter les acquis de la didactique de FLE en fonction des spécificités changeantes de l'enseignement.
6. Compétences informatiques exploitables en classe de FLE (création de projets multimédia, de matériaux didactiques informatisés, etc).

Compétences spécifiques :

1. Appliquer les méthodes statistiques utilisées en sciences humaines et sociales en différents contextes didactiques et de recherche (conception de questionnaires, analyse quantitative de données, conception de banques de données);
2. Capacité à analyser la spécificité des interlangues des apprenants et à concevoir des exercices destinés à remédier aux erreurs récurrentes ;
3. Concevoir et adapter les techniques d'évaluation en fonction de plusieurs facteurs: niveau d'études (élèves, étudiants); attentes du public (but de la formation, langue générale, langages spécialisés) ;
4. Capacité à concevoir et à utiliser des stratégies didactiques adéquates en contextes éducatifs bi- et plurilingues.
5. Capacité à utiliser le français sur objectif spécifique et à exploiter du point de vue didactique les langages de spécialité par l'intermédiaire de textes relevant de ces domaines particuliers (analyse et traduction de textes spécialisés; conception d'exercices lexicaux, terminologiques, grammaticaux exploitables en classe de FLE, etc.);
6. Adapter les instruments du formateur de FLE en fonction de la spécificité du public dans l'enseignement secondaire et supérieur.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs public, privé et associatif (enseignement du français langue étrangère/langue seconde, formation des enseignants de FLE/FLS, coopération linguistique et culturelle, diffusion de la culture française, ingénierie de l'enseignement et de la formation dans le domaine du FLE/FLS)

- Enseignant-chercheur
- Enseignant de FLE
- Enseignant de FLS
- Formateur de FLE
- Formateur de FLS

- Responsable de centre de langue
- Attaché linguistique et culturel
- Formateur projet intégration
- Responsable d'organisme de gestion des flux migratoires
- Médiateur interculturel
- Directeur d'Alliance française

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2102 : Coordination pédagogique

K2107 : Enseignement général du second degré

K2111 : Formation professionnelle

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier. Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits pour le niveau master.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspondant à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence a priori avec des blocs d'enseignements car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio-économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir en master. Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE .

Le master est composé de quatre semestres, validés par l'obtention de 120 crédits ECTS, soit 30 crédits par semestre.

Les unités d'enseignements qui le composent sont les suivantes :

1er semestre :

UE 1 : Migrations et constructions identitaires (36h, 9 ECTS)

UE 2 : Plurilinguisme et interculturelité (54h, 9 ECTS)

UE 3 : Terrain et expérimentation en FLE/FLS (36h, 6 ECTS)

UE 4 : Méthodologie (36h, 6 ECTS)

2e semestre :

UE 1 : Pédagogie innovante et insertion professionnelle (36h, 6 ECTS)

UE 2 : Identité et institutionnalisation (36h, 9 ECTS)

UE 3 : Diversité linguistique (36h, 6 ECTS)

UE 4 : Analyse systémique de l'enseignement/apprentissage (36h, 9 ECTS)

3e semestre :

UE 1 : Pratiques didactiques en FLE/FLS (54h, 9 ECTS)

UE 2 : Pratiques professionnelles en FLE/FLS (54h, 12 ECTS)

UE 3 : Evaluation en FLE/FLS (36h, 9 ECTS)

4e semestre :

Recherches documentaires (18h, 3 ECTS)

Mémoire de fin d'études (15 ECTS)

Stage pédagogique (suivi d'un rapport) : 100h (6 ECTS)

Stage culturel (suivi d'un rapport) : 50h (6 ECTS)

Modalités de contrôle : contrôle continu.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au JORF n°99 du 27 avril 2002 page 7631 texte n°56 - NOR: MENS0200982A

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 mai 2018 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux - 20180698

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE - code de l'Education : article L613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015  
Décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience, publié au JORF n°0157 du 06 juillet 2017 texte n° 15 - NOR: MTRD1708398D

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Publication des résultats des enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés sur le site de l'Université d'Avignon

<http://univ-avignon.fr/vous-etes/etudiant-diplomes/etudiant-diplomes-2591.kjsp?rh=1458308046153>

##### Autres sources d'information :

Site du master :

<http://univ-avignon.fr/rechercher-une-formation/master-arts-lettres-langues-mention-fle-parcours-didactique-du-fle-fls-et-education-interculturelle-3037.kjsp?RH=1483711573816>

Site du département de linguistique et FLE : <http://linguistique-fle.univ-avignon.fr>

[Univ Avignon Master FLE](#)

[Site du master FLE](#)

[Site du département de linguistique et FLE](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse  
Campus Hannah Arendt Centre Ville  
74 rue Louis Pasteur 84029 Avignon cedex 1

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse  
Campus Hannah Arendt Centre Ville  
74 rue Louis Pasteur 84029 Avignon cedex 1

##### Historique de la certification :

Date de création : 2004

Ce master a d'abord été une mention, ensuite un parcours du master Arts, lettres et langues mention Langues, littératures, traduction et cultures parcours type Didactique du FLE . Il redevient une mention en 2018.

Le DU FLE ne donne pas accès d'office au Master FLE. Concernant l'UE2 (semestres 1 et 2), les étudiants qui ont validé le DU et qui sont acceptés en master 1 suivront les cours réservés aux étudiants détenteurs d'une licence mention FLE .